



---

# Fondation SSTA

---

## **Guide des bourses 2024-2025**

La Société acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard (SAF'Île), anciennement nommé La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), a été fondée le 28 août 1919 à Bloomfield, Île-du-Prince-Édouard. La raison d'être de la SSTA (SAF'Île) est d'assurer l'éducation des Acadiens et des Acadiennes de l'Î.-P.-É. afin d'améliorer la vie en français à l'Île.

En 1948, la SSTA (SAF'Île) a lancé une première campagne de financement sous le slogan « *Pour la jeunesse de demain* ». Grâce aux efforts des bénévoles, à la générosité de ses membres et aux contributions des succursales, la SSTA (SAF'Île) a établi la Fondation acadienne d'aide aux étudiants et étudiantes dans le but d'appuyer les études postsecondaires des Acadiens et Acadiennes et francophones insulaires. La campagne de financement a relancé en 1997 et en 2002 nommée *Une éducation en français : un PLUS pour l'avenir !* En 2019, en marge de la modernisation du nom de la SAF'Île, la fondation a été renommé La Fondation SSTA en honneur aux appuis offerts aux étudiants pendant plusieurs décennies.

Chaque année, la Fondation SSTA attribue plusieurs bourses d'études. Les récipiendaires sont inscrits dans des institutions postsecondaires de langue française, dans des programmes bilingues reconnus et dans des programmes d'immersion.

Ce guide a pour but d'informer la population francophone de l'Île-du-Prince-Édouard des différentes bourses offertes par la Fondation SSTA aux personnes qui veulent poursuivre ou reprendre des études postsecondaires en français.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

La SAF'Île

5 Ave Maris Stella, Summerside, PE, C1N 6M9

Téléphone : (902) 436-4881

Courriel : [fondationSSTA@safîle.org](mailto:fondationSSTA@safîle.org)

*Le genre masculin est utilisé  
pour alléger le document  
(sans discrimination).*

## **Remerciements à nos donateurs**

### **2002 à 2003**

M. Edouard P. Blanchard  
M. Adrien Gallant et Mme Jacqueline Gallant  
Mme Nicole Arsenault  
M. Richard Bonin  
M. Wilmer J. Blanchard  
Sundance Cottage  
L.P. T.V.  
Mme Louise Comeau  
Fédération des enseignants de l'IPÉ  
A-Point Boutique  
City Copy Shop  
Mme Priscilla Arsenault  
M. Pierre Arsenault  
M. Jean-Paul Arsenault  
Deux donateurs anonymes  
Leg testamentaire : Feu Père Emmanuel Richard

### **2004**

M. Edouard P. Blanchard  
Dons en mémoire de M. Camille Gallant  
M. Stephen, Mme Karen et Sarah Cooper  
Le personnel de l'école François-Buote  
M. John Sullivan  
M. Stephen Gould  
M. Joseph D. Daniel  
Mme Flora P. Feldman  
Don en mémoire de M. Dominique Caillié  
La Société Saint-Thomas-d'Aquin  
M. Adrien et Mme Jacqueline Gallant

### **2005**

M. Edouard P. Blanchard  
Mme Maria Bernard  
Dons d'individus par la United Way of PEI  
Don en mémoire de Mme Alma Cormier  
Mme Karen M. Langevin  
Don d'une bourse d'étude  
M. Adrien et Mme Jacqueline Gallant

### **2006**

Dons en mémoire de Mme Joséphine Arsenault  
Mme Béatrice Caillié  
La Société Saint-Thomas-d'Aquin  
La Fédération culturelle de l'IPE  
Le Conseil acadien de Rustico  
Don en mémoire de M. André Gallant  
Des employés du centre Belle-Alliance  
M. Alcide Bernard  
Don d'une bourse d'étude  
M. Adrien et Mme Jacqueline Gallant  
Dons d'individus par la United Way of PEI  
Des membres de la Société Saint-Thomas-d'Aquin  
Le Club Richelieu Évangéline  
Dons d'individus par la United Way of Moncton  
Dons d'individus par la United Way of Ottawa  
M. Edouard P. Blanchard

### **2007**

Dons d'individus par la United Way of PEI  
Don en mémoire de Mme Denise Allain

### **2008**

Dons d'individus par la United Way of PEI  
M. Edouard P. Blanchard  
Mme Elise Arsenault  
Mme Noëlla Richard  
Don en mémoire de M. Yvon Bourque  
La Belle-Alliance  
Les Francophones de l'âge d'or de l'IPE  
Le Comité acadien et francophone de l'Est  
La Fédération culturelle de l'IPE  
Les Jeux de l'Acadie  
L'Association du Musée acadien  
La Fédération des parents de l'IPE  
La Société Saint-Thomas-d'Aquin  
Don d'une bourse d'étude  
M. Adrien et Mme Jacqueline Gallant

### **2009**

Dons d'individus par le United Way of PEI  
M. Edouard P. Blanchard  
M. Adrien et Mme Jacqueline Gallant

### **2010**

Père Eddie Cormier  
Gallant Horticulture  
Père Edouard Blanchard  
Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2011**

M. Edouard P. Blanchard  
Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2012**

M. Edouard P. Blanchard  
Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2013**

M. Edouard P. Blanchard  
Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2014**

Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2015**

Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2016**

Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2017**

Dons d'individus par le United Way of PEI

### **2021**

Mme Colleen Soltermann

**2022**

Père Eddie Cormier

*Dons en mémoire de Père Eddie Cormier :*

M. Georges Arsenault

M. Alphonse Rhéault

Le Conseil Rév. SE Perrey Inc.

Le Club des Coeurs Joyeux

Mme et M. Alvina et Alcide Bernard

M. Antoine Richard

Mme et M. Bernice et Louis Arsenault

Mme et M. Claudette et Théo Thériault

Mme et M. Zita et Edmond Gallant

Mme Florence Bernard

Mme Florence Hardy

Mme et M. Corinne et Julien Bernard

Mme et M. Dorina et Lionel Arsenault

M. Ralph Richard

Soeur Hermine Bernard

Mme. Thérèse Arsenault

Mme et M. Angela et Blair Arsenault

Association des Francophones de l'âge d'or de l'Î.-P.-É.

La Voix acadienne

## **Un don pour l'avenir**

La *Fondation SSTA* est gérée par la SAF'Île et attribue annuellement des bourses d'études pour encourager les étudiants et étudiantes à poursuivre leurs études en français et à venir travailler à l'Île-du-Prince-Édouard après leurs études.

### **Des contributions variées**

Si vous désirez contribuer à la *Fondation SSTA*, il y a diverses façons de le faire :

Vous pouvez faire parvenir directement un don par chèque ou mandat-poste au nom de la *Fondation SSTA* adressé au 5, Ave Maris Stella, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 6M9.

Vous pouvez faire un don en inscrivant *Acadian Scholarship Trust Foundation* sur le formulaire Centraide (*United Way*). Il faut aussi inscrire le numéro d'enregistrement attribué qui est le 0383810-21-02.

En ce qui concerne un don testamentaire à la *Fondation SSTA*, votre conseiller financier pourra vous guider dans ce processus ou la SAF'Île pourra vous donner des renseignements à ce sujet.

À la réception de votre don, un reçu d'impôt vous serez envoyé sur demande.

Vous pouvez être assurés qu'en faisant un don à la *Fondation SSTA*, c'est toute la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard qui en profitera.

## **Bourses disponibles**

Les bourses d'études disponibles à la Fondation SSTA sont les suivantes:

- **La bourse J.-Henri-Blanchard** : une bourse de 1 000 \$
- **Les bourses Monseigneur-Jean-Chiasson (5) et la bourse Père-Emmanuel-Richard (1)** : six bourses régionales de 500 \$ chacune.
- **La bourse Monseigneur-Jean-François-Buote -1er cycle** : une bourse de 1 000 \$ au niveau du baccalauréat.
- **La bourse Monseigneur-Jean-François-Buote -2e cycle** : une bourse de 1 000 \$
- **La bourse Père Eddie Cormier** : une bourse de 1 000 \$ réservée aux études en théologie ou à un programme universitaire spécialisé dans un des domaines où il y a un manque de ressources humaines francophones tels que la santé, la médecine, le droit et l'éducation.
- **La bourse JAFLIPE** : une bourse de 500 \$ réservée à un membre de Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Î.-P.-É. qui poursuit ses études postsecondaires en français.
- **La bourse des arts de la Fédération culturelle de l'Î.-P.-É.** : une bourse de 500 \$ exclusivement pour la poursuite de formation artistique au niveau post-secondaire dans une des disciplines suivantes : théâtre, musique, danse, arts visuels, vidéo-cinéma, littérature.
- **La bourse de l'Université d'Ottawa** : une bourse de 4 000 \$ pour un étudiant officiellement inscrit à l'Université d'Ottawa et résident de l'Île-du-Prince-Édouard.
- **Deux bourses d'Actions Femmes IPE** : une bourse annuelle de 1000 \$ destinée à soutenir une personne qui s'identifie comme femme qui décide de poursuivre ses études en français et une seconde bourse annuelle de 1000\$ destinée à soutenir une personne qui s'identifie comme femme qui décide de reprendre ses études en français (reprise d'études ou changement de carrière).

# **Règlements généraux**

## **1.1 ATTRIBUTION DES BOURSES**

### **1.1.1 Attribution au mérite**

Les bourses sont attribuées par voie de concours. Tous les candidats admissibles sont évalués et classés par le comité d'évaluation. En présentant leur demande, les candidats doivent mettre en évidence leur mérite.

### **1.1.2 Octroi des bourses**

Les bourses sont accordées par la SAF'Île pour permettre aux récipiendaires de poursuivre un programme de formation par des études ou des travaux de recherche dans une institution postsecondaire de langue française ou dans un programme bilingue reconnu.

### **1.1.3 Processus de sélection**

#### **a) Comité d'évaluation**

Les concours sont présidés par un jury de sélection comprenant au moins trois personnes. Ces personnes sont nommées par le Bureau de direction de la SAF'Île.

#### **b) Fonctions du jury**

- Le jury fait l'évaluation des dossiers des candidats et les classe par ordre de mérite.
- En cas d'égalité, le jury fait le choix final au moyen d'un bref examen dont les modalités sont laissées à sa discrétion. Le tirage au sort est interdit.
- Le jury détermine les candidats pour une entrevue.
- Le jury désigne un substitut au récipiendaire de chaque bourse.

#### **c) Décision**

Les recommandations du jury sont remises au Bureau de direction de la SAF'Île. La décision du Bureau de direction est finale et sans appel.

### **1.1.4 Annonce des résultats**

#### **a) Notification de la SAF'Île**

La décision de la SAF'Île est notifiée au récipiendaire par avis écrit avant la fin juin de l'année en cours. Advenant que le récipiendaire reçoive son diplôme du secondaire en juin de cette même année, la SAF'Île lui présentera la bourse d'études lors de la collation des diplômes.

#### **b) Redistribution des bourses**

Advenant qu'un récipiendaire n'accepte pas sa bourse, l'étudiant doit en notifier la SAF'Île qui devra redistribuer la bourse en question au substitut choisi par le jury de sélection.

### **1.1.5 La durée de l'attribution**

La période durant laquelle le récipiendaire peut bénéficier d'une bourse s'étend du premier septembre d'une année au 31 août de l'année suivante. La bourse doit être utilisée au cours de la période prescrite lors de l'attribution.

### **1.1.6 Versements**

Les montants de chaque bourse sont payables en deux versements égaux dans les soixante jours suivant chaque demande de versement.

### **1.1.7 Demande de versements**

Pour recevoir les versements de sa bourse, le récipiendaire doit faire parvenir une preuve d'admission officielle de l'établissement d'enseignement où l'étudiant est inscrit. Cette preuve, signée par une personne autorisée, devra être datée et mettre en évidence:

- le nom de l'étudiant
- le nom de l'institution
- le programme auquel l'étudiant est inscrit.

## **1.2 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ**

### **1.2.1 Admissibilité**

Le candidat doit être d'origine acadienne ou francophone et résider à l'Île-du-Prince-Édouard depuis au moins trois ans à la date de la demande.

Le candidat âgé de 16 ans ou plus à la date de la demande doit être membre en règle de la SAF'Île à titre personnel pour s'inscrire et bénéficier d'une bourse de la SAF'Île. Le candidat âgé de moins de 16 ans à la date de la demande doit être l'enfant d'un membre en règle pour s'inscrire et bénéficier d'une bourse de la SAF'Île.

Le candidat doit remplir le formulaire de cotisation si l'étudiant n'est pas encore membre de la SAF'Île et le soumettre avec le formulaire de demande de bourse pour être considéré lors de la sélection des récipiendaires.

### **1.2.2 Programme d'enseignement**

En plus de toute condition spécifique à la bourse demandée, le candidat doit s'inscrire dans un programme d'enseignement postsecondaire dans une institution de langue française ou dans un programme bilingue reconnu.

## **1.3 PRÉSENTATION DES DEMANDES**

### **1.3.1 Inscription**

Le formulaire d'inscription pour les concours doit être mis à la disposition des candidats en janvier de chaque année. Les candidats doivent remplir le formulaire inclus dans ce guide. La date limite pour la remise des candidatures est le **31 mai 2024**.

### **1.2.3 Constitution du dossier**

**Au 31 mai 2024**, les candidats doivent s'assurer que la SAF'Île ait reçu toutes les pièces nécessaires, notamment le bulletin scolaire, les relevés de notes officiels, les lettres confidentielles de recommandation, la fiche de renseignements de la situation financière et autres documents pertinents requis.

### **1.3 CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION**

Le jury de sélection devra considérer les critères suivants dans l'évaluation et le classement des candidatures :

#### **1.4.1 Résultats scolaires**

Un certain pointage sera accordé pour l'excellence des bulletins scolaires et/ou universitaires.

#### **1.4.2 Témoignages d'appréciation**

Les deux témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité et persévérance seront considérés.

#### **1.4.3 Besoins financiers de l'étudiant**

Un certain pointage est réservé aux besoins financiers du candidat. Tout document, soumis au jury, faisant état du revenu familial, est strictement confidentiel. La fiche de renseignements à cet effet doit être remplie et soumise avec le formulaire de demande de bourse.

#### **1.4.4 Entrevue**

Un pointage pour les entrevues est accordé pour les concours des bourses Blanchard, Chiasson, Richard, Buote, Père Eddie Cormier, JAFLIPE, des arts de la Fédération culturelle de l'ÎPÉ, les bourses Actions Femmes et la bourse d'étude de l'Université d'Ottawa.

#### **1.4.5 Participation**

Un pointage pour le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires est accordé pour les concours des bourses Blanchard, Chiasson, Richard, Buote, Père Eddie Cormier, JAFLIPE, des arts de la Fédération Culturelle de l'ÎPÉ, et la bourse d'étude de l'Université d'Ottawa.

#### **1.4.6 Pratique de la profession à l'Î.-P.-É.**

Un certain pointage sera accordé à l'étudiant qui a l'intention de revenir, après ses études, pratiquer sa profession à l'Î.-P.-É.

#### **1.4.7 Confidentialité**

Les notations, appréciations et commentaires de chaque membre du jury sont strictement confidentiels et ne sont pas communiqués aux candidats.

#### **1.4.8. Manquement aux règlements**

Dans le cas de fausses déclarations, de dérogation aux règlements ou aux conditions afférentes au programme, la SAF'Île peut retenir ou annuler, totalement ou en partie, les versements prévus et récupérer, s'il y a lieu, les sommes déjà versées. Un tel remboursement devra se faire conformément aux conditions convenues avec la SAF'Île.

#### **1.4.9 Modification du programme ou d'institution**

La bourse peut être transférable d'un programme à un autre, selon les critères spécifiques de la bourse. La SAF'Île doit être avisée de tout changement et la décision restera à sa discrétion. De plus, le récipiendaire ne peut modifier son programme de travail, d'études ou de recherches, ni changer d'institution sans en aviser la SAF'Île.

#### **1.4.10 Études à temps plein**

Les candidats doivent fréquenter une institution postsecondaire de langue française ou un programme bilingue à temps plein selon la définition de l'institution ou du programme auxquels ils sont inscrits.

## Règlements particuliers

### 2.1 LES BOURSES BLANCHARD, CHIASSON ET RICHARD

#### 2.1.1 Admissibilité

Les concours des bourses Blanchard, Chiasson et Richard sont réservés aux étudiants inscrits à tous les niveaux d'études dans un programme universitaire ou collégial. Cependant, les bourses seront attribuées de préférence aux étudiants de la première année du postsecondaire.

#### 2.1.2 Nombre et valeur des bourses

Il y a sept bourses, une au niveau provincial et six au niveau régional. La bourse provinciale Blanchard a une valeur de 1 000 \$. La bourse Richard a une valeur de 500 \$ et est réservée pour la région Évangéline. Sauf pour la région Évangéline où la bourse Richard est remise, les bourses régionales Chiasson, d'une valeur de 500 \$ chacune, sont réservées à chaque région qui est desservie par un des comités régionaux de la SAF'Île soit la région Prince-Ouest, Summerside/Miscouche, Rustico, Charlottetown et les environs et la région de Kings.

#### 2.1.3 Attribution des bourses

Le candidat qui se classe au premier rang du concours se mérite la bourse Blanchard dont la valeur est de 1 000 \$. Le candidat qui se classe au premier rang, dans chacune des régions desservies par un comité régional de la SAF'Île, se mérite une bourse régionale Chiasson de 500 \$ et dans la région Évangéline, la bourse Richard. Dans la région où réside le récipiendaire de la bourse provinciale Blanchard, la bourse Chiasson ou la bourse Richard sera attribuée au candidat qui se classe au deuxième rang du concours, dans cette même région.

Dans l'éventualité qu'une bourse régionale Chiasson ou Richard n'ait pas reçu de candidatures, le jury se réserve le droit de recommander un étudiant en provenance d'une autre région pour l'attribution de ladite bourse. L'étudiant sera sélectionné par le jury selon ses mérites et son classement dans le concours.

#### 2.1.4 Critères de sélection

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation, expérience de travail, etc.) **20 points**
- b) les témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **30 points**
- d) l'entrevue **20 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **20 points**
- f) l'intention de revenir, après les études, pratiquer sa profession à l'Île-du-Prince-Édouard **10 points**

## 22 LA BOURSE MONSEIGNEUR-JEAN-FRANÇOIS-BUOTE, 1<sup>er</sup> CYCLE

### 2.2.1 Admissibilité

La bourse Monseigneur-Jean-François-Buote 1<sup>er</sup> cycle est accordée par la SAF'Île pour aider le récipiendaire à poursuivre un programme de formation par des études dans une université de langue française ou dans un programme en français reconnu.

Cette bourse est réservée aux étudiants inscrits dans un programme de baccalauréat au niveau de la 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année d'études.

### 2.2.2 Valeur de la bourse

La bourse Buote 1<sup>er</sup> cycle a une valeur de 1 000 \$.

### 2.2.3 Attribution de la bourse

Le récipiendaire de cette bourse est déterminé par voie de concours. Celui qui se classe au premier rang se mérite la bourse. La bourse Buote 1<sup>er</sup> cycle sera attribuée de préférence au candidat qui n'a jamais été récipiendaire de ladite bourse.

### 2.2.4 Critères de sélection

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation, expérience de travail, etc.) **20 points**
- b) les témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **30 points**
- d) l'entrevue **20 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **20 points**
- f) l'intention de revenir, après les études, pratiquer sa profession à l'Île-du-Prince-Édouard **10 points**

## **23 LA BOURSE MONSEIGNEUR-JEAN-FRANÇOIS-BUOTE, 2e CYCLE**

### **2.3.1 Admissibilité**

La bourse Monseigneur-Jean-François-Buote, 2<sup>e</sup> cycle, est accordée à un étudiant au niveau d'un programme qui exige l'accomplissement d'un baccalauréat au préalable c'est-à-dire au niveau de la maîtrise ou du doctorat. L'étudiant doit poursuivre un programme de formation dans une université de langue française ou dans un programme en français reconnu.

### **2.3.2 Valeur et attribution de la bourse**

La SAF Île accordera une bourse d'une valeur de 1 000 \$ au candidat qui se classe au premier rang du concours. La bourse Buote 2<sup>e</sup> cycle sera attribuée de préférence au candidat qui n'a jamais été récipiendaire de ladite bourse.

### **2.3.3 Critères de sélection**

- a) l'excellence des bulletins universitaires et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation professionnelle, expérience de vie, etc.) **20 points**
- b) s'il y a lieu, la qualité et la pertinence de l'expérience professionnelle acquise par le candidat et attestée par son employeur **20 points**
- c) l'intérêt au projet d'études, de recherches ou de stage et l'orientation générale du plan de carrière du candidat **30 points c) et d)**
- d) la pertinence du cours, la vocation ou la carrière que le candidat se propose de poursuivre par rapport aux besoins prioritaires des Acadiens, Acadiennes et des francophones de l'Île-du-Prince-Édouard
- e) les besoins financiers du candidat **30 points**
- f) l'entrevue **10 points**
- g) l'intention de revenir, après ses études, pratiquer sa profession à l'Île-du-Prince-Édouard **10 points**

## **2.4 LA BOURSE PÈRE EDDIE CORMIER**

### **2.4.1 Admissibilité**

Le récipiendaire doit être inscrit dans un programme de théologie.

**Si en revanche, aucun étudiant inscrit dans un programme de théologie ne fait une demande pour cette bourse, le comité de sélection peut faire la recommandation que la bourse Père Eddie Cormier soit décernée à un étudiant qui est inscrit dans un programme universitaire ou collégial spécialisé dans un domaine où il y a un manque de ressources humaines francophones tels que la santé, la médecine, le droit ou l'éducation.**

### **2.4.2 Valeur de la bourse**

La bourse Père Eddie Cormier d'une valeur de 1 000 \$ est offerte aux candidats qui veulent poursuivre des études en théologie ou, selon le cas stipulé au point 2.4.1, aux étudiants qui sont inscrits dans un programme universitaire ou collégial spécialisé dans un domaine où il y a un manque de ressources humaines francophones tels que la santé, la médecine, le droit et l'éducation.

### **2.4.3 Attribution de la bourse**

Le récipiendaire de la bourse Père Eddie Cormier est déterminé par voie de concours. Le candidat qui se classe au premier rang se mérite la bourse.

### **2.4.4 Critères de sélection**

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation, expérience de travail, etc.) **20 points**
- b) les témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **30 points**
- d) l'entrevue **20 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **20 points**
- f) l'intention de revenir, après ses études, pratiquer sa profession à l'Île-du-Prince-Édouard **10 points**

## **2.5 LA BOURSE JAFLIPE**

### **2.5.1 Admissibilité**

Toute personne âgée de 12 à 25 ans est automatiquement membre de Jeunesse Acadienne et Francophone de l'Î.-P.-É. (JAFLIPE).

Pour postuler à cette bourse, le candidat doit se trouver dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus et poursuivre ses études postsecondaires en français.

### **2.5.2 Valeur de la bourse JAFLIPE**

La valeur de la bourse JAFLIPE est de 500 \$.

### **2.5.3 Critères de sélection**

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation, expérience de travail, etc.) **15 points**
- b) au moins 2 témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance démontrant l'impact des engagements et de l'entrepreneuriat du candidat sur sa communauté acadienne, francophone ou francophile **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **15 points**
- d) l'entrevue **25 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **25 points**

## **2.6 LA BOURSE DES ARTS DE LA FÉDÉRATION CULTURELLE DE L'ÎPÉ**

La bourse des arts de la Fédération culturelle de l'ÎPÉ est commanditée par la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCÎPÉ). La bourse des arts servira exclusivement pour du perfectionnement artistique en français dans une des disciplines suivantes : théâtre, musique, danse, arts visuels, vidéo-cinéma, littérature.

### **2.6.1 Valeur de la bourse des arts**

La valeur de la bourse des arts est de 500 \$

### **2.6.2 Critères de sélection**

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire et/ou la reconnaissance des acquis (cours, formation, expérience de travail, etc.) **20 points**
- b) les témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **20 points**
- d) l'entrevue **20 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **30 points**

## **2.7 LA BOURSE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA**

La SAF'Île a obtenu une bourse d'études de l'Université d'Ottawa. Cette bourse, disponible chaque année, est réservée aux candidats acadiens et francophones insulaires qui en font la demande à la SAF'Île.

### **2.7.1 Admissibilité**

Le candidat doit être officiellement inscrit à l'Université d'Ottawa et il doit être résident de l'Île-du-Prince-Édouard.

### **2.7.2 Valeur des bourses de l'Université d'Ottawa**

La valeur de la bourse d'études est de 4 000 \$ et n'est pas renouvelable.

### **2.7.3 Critères de sélection pour la bourse d'études**

- a) l'excellence du bulletin scolaire et/ou universitaire **20 points**
- b) les témoignages d'appréciation des répondants et les facteurs progrès, aptitude au travail, assiduité, persévérance **20 points**
- c) les besoins financiers du candidat **30 points**
- d) l'entrevue **20 points**
- e) le degré de participation aux activités scolaires, parascolaires et/ou communautaires **20 points**
- f) l'intention de revenir, après ses études, pratiquer sa profession à l'Î.-P.-É. **10 points**

### **2.7.4 Sélection**

Chaque année, la SAF'Île recommande le nom d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard inscrit à l'Université d'Ottawa pour la bourse provenant de cette université.

### **2.7.5 Choix final**

S'il y a plusieurs candidats, la SAF'Île enverra tous les dossiers reçus, ainsi que la recommandation pour la bourse d'études. Le choix final sera à la discrétion de l'Université d'Ottawa.

### **2.7.6 Versements**

Le montant de la bourse est crédité au compte de l'étudiant et est payable en deux versements égaux pour les sessions de septembre et janvier de chaque année.

## 2.8 LES BOURSES ACTIONS FEMMES

Dans un monde où les luttes pour l'égalité des sexes continuent de façonner les sociétés et les communautés, Actions Femmes Île-du-Prince-Édouard (AFIPE) s'engage à promouvoir l'avancement des personnes francophones qui s'identifie comme femme et l'égalité des genres dans notre province.

Consciente de l'importance cruciale de l'éducation en français, Actions Femmes IPÉ est fière de présenter deux bourses annuelles de 1000\$ chacune :

- BOURSE 1 : une bourse annuelle de 1000 \$ destinée à soutenir une personne qui s'identifie comme femme qui décide de **poursuivre** ses études en français,
- BOURSE 2 : une bourse annuelle de 1000\$ destinée à **soutenir** une personne qui s'identifie comme femme qui décide de **reprendre** ses études en français (reprise d'études ou changement de carrière).

### 2.8.1 Valeur des bourses Actions Femmes

La valeur de chaque bourse Actions Femmes est de 1000 \$

### 2.8.2 Critères de sélection

- a) les besoins financiers du candidat **20 points**
- b) l'entrevue **20 points**
- c) l'engagement significatif dans l'un des domaines suivant l'engagement communautaire, l'égalité des genres, les droits des femmes, les droits LGBTQIA+, la diversité, ou l'écologie **30 points**

## **Règlements de la SAF'Île**

### **1. Nom**

La Société acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, la société acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard (SAF'Île).

### **2. Mission**

Travailler pour que tout Acadien, toute Acadienne et francophone puissent vivre et s'épanouir individuellement et collectivement en français à l'Île-du-Prince-Édouard.

### **3. Membres**

Les Acadiens, Acadiennes et autres francophones et francophiles âgés de 16 ans et plus, résidant à l'Île-du-Prince-Édouard et qui désirent participer aux activités de la SAF'Île peuvent devenir membres à vie de la SAF'Île. Pour en faire la demande, veuillez remplir le formulaire ([cliquez ici](#)), payer la cotisation et acheminer le tout à la SAF'Île.

Pour bénéficier des services de la SAF'Île, tel que le programme des bourses, les Acadiens, Acadiennes, francophones ou francophiles âgés de moins de 16 ans à la date de la demande, doivent être l'enfant d'un membre à vie de la SAF'Île.

Pour bénéficier des services de la SAF'Île, tel que le programme des bourses, les Acadiens, Acadiennes, francophones ou francophiles âgés de plus de 16 ans doivent être membres de la SAF'Île à titre individuel.

Tout candidat au programme des bourses de la SAF'Île doit avoir résidé à l'Île-du-Prince-Édouard au moins trois (3) ans à la date de la demande.

Le candidat qui n'est pas déjà membre, doit devenir membre en remplissant le formulaire sur notre site web [www.safile.org](http://www.safile.org)